

4 M INVEST
Société à responsabilité limitée en cours d'immatriculation
au capital de 720 000 euros
Siège social : 5 Rue des Provinces
37260 MONTS
En cours d'immatriculation au RCS de TOURS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DE L'APPORT :

APPORT DE TITRES REPRESENTATIFS DU CAPITAL DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
LMCE A LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE 4 M INVEST

4 M INVEST
Société A Responsabilité Limitée en cours d'immatriculation
au capital de 720 000 euros
Siège social : 5 Rue des Provinces
37260 MONTS
En cours d'immatriculation au RCS de TOURS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DE L'APPORT :

APPORT DE TITRES REPRESENTATIFS DU CAPITAL DE LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
LMCE A LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE 4 M INVEST

À l'associé unique fondateur de la société 4 M INVEST,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le futur associé unique de la société 4 M INVEST, concernant l'apport en nature devant être effectué par Monsieur Marc MECHIN, dans le cadre de la constitution de cette société, nous avons établi le présent rapport sur la valeur de l'apport prévu à l'article L. 223-9 du Code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le contrat d'apport, signé par la personne physique apporteuse concernée. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

À cet effet, nous avons effectué nos diligences selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes applicable à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des parts sociales à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusion présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description de l'apport.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur de l'apport.
3. Conclusion.

1. PRÉSENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

1.1. Contexte de l'opération

Le présent apport de titres envisagé par Monsieur Marc MECHIN, lors de la constitution de la société 4 M INVEST, vise à structurer sa détention au sein du groupe LMCE.

1.2. Présentation des entités et de la personne physique participant à l'opération

1.2.1. Personne physique apporteuse : Monsieur Marc MECHIN

Monsieur Marc MECHIN, né le 10 août 1997 à TOURS (37), de nationalité française, demeurant 5 Rue des Provinces - 37260 MONTS, célibataire et non lié par un pacte civil de solidarité, détient 24 parts sociales de la société LMCE (SARL).

1.2.2. Société bénéficiaire : SOCIETE 4 M INVEST

Conformément au projet de statuts, il est prévu que la société 4 M INVEST soit une société à responsabilité limitée au capital de 720 000 €, ayant son siège au 5 Rue des Provinces – 37260 MONTS. Elle sera représentée par Monsieur Marc MECHIN en qualité de Gérant.

Son exercice social commence le 1er avril pour se terminer le 31 mars de l'année suivante. Par exception, le premier exercice commencera le jour de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés et se terminera le 31 mars 2027.

La société 4 M INVEST aura notamment pour objet :

- La prise de participation, directe ou indirecte, dans le capital de toutes sociétés (activité de Holding) ;

- La gestion de ces participations et l'animation des filiales ;
- L'acquisition et la gestion de tous biens et droits mobiliers et immobiliers ;
- La réalisation de prestations de services notamment dans les domaines de la finance, de la direction, de l'administration et de la gestion.

1.2.3 Société dont les titres sont apportés : SARL LMCE

La société LMCE est une société à responsabilité limitée (SARL) au capital de 1 000 €, dont le siège social est fixé 26 Rue du Platirou – 37260 MONTS, et qui est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de TOURS sous le numéro 894 517 291. La société ne dispose d'aucun établissement secondaire.

Son capital social, composé de 100 parts sociales de 10 € chacune, est détenu comme suit :

- Madame Laurence MECHIN : 26 parts sociales ;
- Monsieur Laurent MECHIN : 26 parts sociales ;
- Madame Mathilde MECHIN : 24 parts sociales ;
- Monsieur Marc MECHIN : 24 parts sociales.

La SARL LMCE est représentée par sa Gérante Madame Laurence MECHIN. La société LMCE a pour activité principale la prise de participation (holding) et la réalisation de prestations de services pour ses filiales.

Son exercice social commence le 1er avril pour se terminer le 31 mars de l'année suivante.

1.3. Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées, de façon détaillée, dans le contrat d'apport. Elles peuvent se résumer comme suit.

1.3.1. Caractéristiques essentielles de l'apport

L'apport sera réalisé avec effet à la date d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société 4 M INVEST. Il est effectué sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples tel que fixé par les dispositions de l'article L. 223-9 du Code de commerce. En

application des dispositions de l'article 150-0 B ter du Code général des impôts, l'apporteur entend bénéficier du report d'imposition de la plus-value constatée. Conformément aux dispositions de l'article 810 bis du Code Général des Impôts, l'apport en nature ci-dessus ne donnera lieu au paiement d'aucun droit de mutation (enregistrement gratuit).

1.3.2. Conditions suspensives

La réalisation définitive de l'opération d'apport est subordonnée :

- à la constitution définitive et l'immatriculation de la société 4 M INVEST ;
- à l'agrément de la société 4 M INVEST en qualité de nouvelle associée par l'Assemblée Générale de la société LMCE.

1.3.3. Rémunération de l'apport

En rémunération de l'apport évalué à 720 000 €, il sera attribué à Monsieur Marc MECHIN 72 000 parts sociales de la société 4 M INVEST de 10 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

1.4. Présentation des apports

1.4.1. Méthode d'évaluation retenue

L'apport sera réalisé à la valeur réelle déterminée par les parties à l'issue d'une analyse multicritère.

1.4.2. Description des apports

Les titres représentatifs du capital de la société LMCE, dont l'apport est envisagé lors de la constitution de la société 4 M INVEST, ont été évalués à leur valeur estimée à 3 000 000 €, soit 30 000 € par part sociale. Ainsi, 24 parts sociales représentatives du capital de la société LMCE seront apportées par Monsieur Marc MECHIN pour 720 000 €.

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1. Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Notre mission a pour objet d'éclairer l'associé unique de la SARL 4 M INVEST sur la valeur de l'apport devant être effectué par Monsieur Marc MECHIN.

Nous avons notamment :

- rencontré les personnes en charge de l'opération pour prendre connaissance de son contexte, des modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, en marge de l'examen du contenu des statuts ;
- vérifié la pleine propriété des titres apportés en nous faisant confirmer l'absence de toute garantie ou nantissement s'y rapportant ;
- consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale de la société dont les titres sont apportés ;
- pris connaissance des activités de la SARL LMCE au regard des comptes clos au titre des deux derniers exercices comptables,
- pris connaissance des principaux agrégats comptables et financiers de la société dont les titres sont apportés ainsi que de ses filiales ;
- examiné l'approche d'évaluation mise en œuvre pour estimer les parts sociales apportées ;
- mis en œuvre des approches d'évaluation alternatives pour estimer les fourchettes de valeurs des apports.

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part de la gérante de la SARL LMCE confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant, d'une part, grever la consistance des capitaux propres des derniers exercices clos ou, d'autre part, remettre en cause de façon significative les prévisions.

2.2. Appréciation de la méthode de valorisation des apports et de sa conformité à la réglementation comptable

L'apport est effectué sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples tel que fixé par les dispositions de l'article L. 223-9 du Code de commerce. Dès lors, il sera réalisé à la valeur réelle déterminée par les parties à l'issue d'une analyse multicritère.

2.3. Réalité de l'apport

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par Monsieur Marc MECHIN des 24 parts sociales représentatives du capital de la société LMCE objet du présent apport.

2.4. Appréciation de la valeur des apports

2.4.1. Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation

L'apport porte sur 24 des 100 parts sociales qui composent le capital de la SARL LMCE, appartenant à Monsieur Marc MECHIN.

2.4.2. Détermination de la valeur de l'apport par les parties

Les 24 parts sociales de la société LMCE apportées sont évaluées à la somme totale de 720 000 €.

2.4.3. Valorisation de la SARL LMCE

Pour apprécier la valeur de l'apport, nous avons mis en œuvre une évaluation multicritère.

2.4.3.1. Méthodes d'évaluation écartées

Dividendes

La méthode d'actualisation des dividendes consiste à évaluer une action à partir des flux de dividendes futurs qu'elle génère. Elle repose sur le même principe que la méthode d'actualisation des flux de trésorerie disponibles selon lequel la valeur d'un actif est égale à la valeur actualisée des flux futurs qu'il génère. Ainsi la valeur d'une action est déterminée par actualisation des dividendes futurs au coût

des capitaux propres. La principale limite de cette méthode se situe au niveau d'une forte dépendance de la valorisation obtenue de la politique de distribution de la société. Compte tenu d'un historique ne pouvant préjuger de la politique de distribution susceptible d'être adoptée au cours des exercices futurs, cette méthode d'évaluation a été écartée.

Évaluation par comparaison avec des transactions comparables

Nous n'avons pas relevé de transaction récente portant sur des sociétés de taille semblable exerçant des activités comparables à celle de LMCE. Les données relatives aux transactions identifiées ne sont pas suffisamment fiables.

2.4.3.2. Méthodes d'évaluation retenues

Evaluation par l'actif net réévalué

Cette approche patrimoniale consiste à évaluer séparément les différents actifs et passifs de la société afin d'en faire la somme algébrique. Cette méthode sera utilisée pour l'évaluation de la société LMCE, s'agissant d'une société holding. L'actif de la société LMCE regroupant plusieurs filiales, ces dernières seront évaluées séparément. Les plus et moins-values estimées sur les titres détenus par LMCE seront ajoutées aux capitaux propres de cette dernière pour déterminer sa valeur réelle.

La méthode de l'actif net réévalué sera également appliquée pour l'estimation des titres de participation de la société LMCE, pris individuellement. Elle consistera à réévaluer séparément le fonds de commerce de chaque filiale par l'application d'un multiple de valorisation issu de sociétés cotées du secteur de l'intérim et du placement.

Evaluation par les multiples de sociétés comparables

Cette méthode analogique consiste à évaluer une société par référence à des entreprises comparables dont on connaît la valeur parce qu'elles sont cotées.

Evaluation par l'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie

Les méthodes de flux de trésorerie indiquent la valeur d'une société par référence à la valeur actuelle des cash-flows d'exploitation que cette dernière pourrait générer dans le futur. Ces flux sont actualisés

à un taux, le coût moyen pondéré du capital (CMPC), qui reflète les risques associés à ces flux ainsi que la valeur-temps. Nous avons mis en œuvre cette approche sur les filiales de la société LMCE en basant nos calculs sur une projection vers le futur des performances économiques des derniers exercices. Il est important de noter que les chiffres d'affaires retenus à l'atterrissage au 31 décembre 2025 ont été estimés par la Direction.

2.4.3.3. Mise en œuvre des méthodes d'évaluation retenues

Il en ressort de l'examen des comptes annuels de la société LMCE que les seuls actifs significatifs réévaluables sont constitués de titres de participation des sociétés :

- Avantage Intérim Sorigny ;
- Avantage Intérim Angers,
- Avantage Intérim Amboise,
- Avantage intérim Poitiers,
- et Avantage Intérim Tours Nord.

L'analyse des comptes annuels au 31 décembre 2024 et des situations comptables au 31 août 2025 de ces filiales n'a pas relevé de risque particulier de dépréciation d'actifs. Les immobilisations ne présentent pas d'indice de perte de valeur significative. Les activités de ces dernières sont peu capitalistiques et nécessitent peu d'investissement. Aucune des sociétés du groupe ne possède de bien immobilier. Les principaux actifs détenus correspondant aux créances clients.

Nous avons mis en œuvre une démarche d'évaluation multicritère pour l'évaluation des titres de participations détenus par LMCE.

Evaluation des filiales par l'actualisation des flux prévisionnels de trésorerie

La première méthode appliquée repose sur une approche de rendement. Pour mémoire, la méthode DCF (Discounted Cash-Flow) permet d'estimer la valeur d'une entité à partir de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs générés par son exploitation. Ces flux sont actualisés en utilisant un taux, appelé coût moyen pondéré du capital (WACC), reflétant les risques associés aux flux et leur valeur dans le temps. Ce taux correspond au rendement moyen attendu par les investisseurs et les prêteurs.

La mise en œuvre de cette méthode comporte quatre étapes principales :

- Calcul des flux de trésorerie issus des prévisions d'activité ;

- Détermination du taux d'actualisation ;
- Estimation de la valeur de l'actif économique (somme des flux de trésorerie actualisés et de la valeur terminale actualisée) ;
- Passage de la valeur réelle de l'actif économique à la valeur réelle des fonds propres après déduction de l'endettement net.

La méthode DCF a été appliquée sur la base des hypothèses suivantes.

- Chiffre d'affaires : Les chiffres d'affaires à l'atterrissage 2025 ont été établis soit par extrapolation de l'activité observée au 31 août 2025, soit sur la base des prévisions de fin d'année communiquées par la direction pour tenir compte de la dynamique commerciale du dernier quadrimestre. Pour les années suivantes de l'horizon explicite, nous avons appliqué des taux de croissance différenciés selon la maturité de chaque entité. Les filiales les plus récentes bénéficient de taux de croissance supérieurs pour refléter leur potentiel de développement. Pour les entités historiques ou parvenues à maturité, un taux de croissance de 2 % a été retenu, aligné sur les anticipations d'inflation à long terme. Le flux normatif repose sur l'hypothèse d'un chiffre d'affaires égal à celui de 2029.
- EBITDA : Les taux d'EBITDA prévisionnels ont été calibrés en tenant compte des niveaux observés sur les exercices clos au 31 décembre 2023 et 2024, ainsi que sur la situation intermédiaire au 31 août 2025. Afin de déterminer une rentabilité normative pertinente, nous avons calculé une moyenne sur ces trois périodes. Toutefois, pour certaines filiales, cette méthode a été affinée en restreignant la moyenne à deux exercices afin d'écarter les valeurs extrêmes (jugées non récurrentes ou exceptionnelles). Les taux d'EBITDA retenus s'échelonnent dans une fourchette de 3 % à 3,5 %.
- Investissements et amortissements : La dotation aux amortissements de l'exercice 2025 a été estimée par l'extrapolation sur 12 mois du montant comptabilisé dans la situation intermédiaire arrêtée au 31 août 2025. Pour la suite de l'horizon explicite ainsi que pour le calcul de la valeur terminale, le montant des amortissements a été considéré comme constant. Par mesure de simplification normative, nous avons retenu l'hypothèse selon laquelle le niveau d'investissement annuel est équivalent au montant des dotations aux amortissements (renouvellement de l'outil de production à l'identique).
- Besoin en Fonds de Roulement (BFR) : L'évolution du besoin en fonds de roulement a été modélisée sur la base de la structure financière observée au 31 décembre 2024. Ainsi, pour chaque année de l'horizon explicite, le BFR a été déterminé de manière normative en appliquant au chiffre d'affaires prévisionnel le ratio « BFR 2024 / Chiffre d'affaires 2024 », supposant ainsi une stabilité du poids du BFR relatif à l'activité.

Le taux d'actualisation (coût moyen pondéré du capital) a été estimé à 10 %. Les paramètres de marché utilisés pour le calcul du taux d'actualisation sont identiques pour l'ensemble des entités :

- Taux sans risque : 3,46%. Ce taux correspond à la moyenne du taux OAT 10 ans observée sur la période d'août à octobre 2025.
- Prime de risque de marché : 5,26%. Estimée sur l'échantillon des entreprises du SBF 120 (moyenne sur les 3 mois précédant le 31 octobre 2025).
- Bêta désendetté : 0,85. Ce coefficient correspond au secteur « Business & Consumer Services » en Europe (Source : base de données Aswath Damodaran).
- Prime de taille : 4,0%. Appliquée pour tenir compte de la taille des sociétés évaluées (Small/Micro Caps).
- Coût de la dette avant impôt : 3,5% (taux moyen de financement actuel).
- Taux d'Impôt sur les Sociétés (IS) : 25%.
- Gearing sectoriel (Dettes nettes / Capitaux propres) : 27%. (Source : Damodaran, secteur « Business & Consumer Services » en Europe).

Le calcul de la valeur terminale repose sur un taux de croissance à l'infini de 2%.

Evaluation des filiales par les multiples de sociétés comparables

À titre de recoupement, nous avons également appliqué une méthode analogique basée sur des multiples d'EBITDA pour estimer les valeurs des titres de participation de la société LMCE.

Afin d'établir une référence de valorisation cohérente, nous avons constitué un échantillon d'entreprises cotées opérant dans le secteur des Services RH. L'échantillon final retenu comprend 8 acteurs de référence, alliant généralistes mondiaux et acteurs spécialisés : Synergie, Gattaca plc, Industrials, ASGN Incorporated, Adecco Group AG Class N, Brunel International NV, Randstad Holding NV, Robert Half International Inc et Pagegroup PLC.

L'analyse des multiples boursiers doit être mise en perspective avec la conjoncture actuelle du marché de l'intérim et du recrutement. Bien que le marché de l'emploi montre des signes de ralentissement cyclique, une pénurie structurelle de talents persiste (touchant environ 70 à 75 % des entreprises), ce qui soutient les prix de facturation.

Sur la base de notre échantillon, l'analyse des multiples de Valeur d'Entreprise / EBITDA (EV/EBITDA) a fait ressortir une moyenne (10,68x) tirée vers le haut par une valeur très élevée de 22,6x (Pagegroup PLC). La médiane (9,90x) est plus représentative du cœur du marché. Nous avons identifié une concentration de multiples (de 8,50 à 12,30) correspondant à des comparables les plus pertinents en excluant les « low performers » et les « high performers »).

Si nous ne conservons que cette sélection centrale (5 valeurs), nous obtenons une moyenne ajustée de 9,84x et une médiane corrigée de 9,90x. Pour notre fourchette de valorisation, le point pivot se situe donc autour de 9,9x l'EBITDA. Une approche conservatrice se situerait vers 8,5x et une approche optimiste irait jusqu'à 12,3x.

Evaluation des filiales par l'actif net réévalué

Cette méthode a consisté à réévaluer séparément le fonds de commerce de chaque filiale par l'application d'un multiple de valorisation issu de sociétés cotées du secteur de l'intérim et du placement.

La formule de calcul est la suivante : *Valeur des titres = Actif Net Comptable + (Valeur Réelle du Fonds commercial - Valeur Nette Comptable des incorporels)*. Pour estimer la valeur vénale des fonds commerciaux des filiales, nous avons retenu une approche analogique basée sur les multiples de

chiffre d'affaires observés sur notre échantillon de sociétés cotées comparables. Cette méthode est adaptée au secteur du travail temporaire où le volume d'affaires constitue le socle de la valeur incorporelle, plus que le taux de rentabilité à court terme. Les multiples ont été appliqués au chiffre d'affaires prévisionnel à l'atterrissage au 31 décembre 2025.

L'analyse des ratios « Valeur d'Entreprise / Chiffre d'Affaires » de notre échantillon fait apparaître une forte dispersion, nécessitant un retraitement statistique pour identifier une fourchette normative applicable aux filiales du groupe LMCE. Nous avons procédé par élimination des valeurs extrêmes pour ne conserver que le cœur de marché pertinent. Nous avons écarté les acteurs spécialisés opérant sur des niches à très forte marge ou sur des marchés géographiques spécifiques, dont les multiples ne sont pas transposables à une activité d'intérim généraliste en France (Multiples > 0,40x). Nous avons exclu ASGN Incorporated et Robert Half qui sont des acteurs nord-américains spécialisés en Finance et informatique. Nous avons également exclu PageGroup qui est spécialisé en recrutement de cadres. Nous avons également exclu les acteurs dont la valorisation boursière est actuellement pénalisée par des facteurs spécifiques ou une rentabilité dégradée (Synergie et Gattaca dont les multiples sont inférieurs à 0,10). Après ces retraitements, il ressort un noyau dur de comparables présentant une homogénéité de valorisation (0,16x – 0,26x). Ce groupe est constitué d'acteurs de référence mondiaux dont les modèles sont matures : Adecco Group, Hays, Randstad et Brunel International. Au regard de cette analyse, nous avons retenu pour la valorisation des fonds de commerce des filiales une fourchette de multiples comprise entre 0,16x et 0,26x le chiffre d'affaires.

Détermination de la valeur des titres de la société LMCE par la méthode de l'actif net réévalué

Nous avons appliqué les trois méthodes d'évaluation (DCF, multiples d'EBITDA, Actif net réévalué) à l'ensemble des filiales détenues par la société LMCE. L'analyse croisée des résultats fait apparaître des zones de convergence pour la majorité des entités, confortant ainsi la fiabilité des hypothèses retenues.

Filiale	Méthode Analogique (Multiples EBITDA)	Actif Net Réévalué (Multiple CA)	Méthode DCF	Zone d'équité retenue
Avantage Intérim Sorigny	2 295 - 3 192	2 385 - 3 011	2 364 - 2 551	2 385 - 2 551
Avantage Intérim Poitiers	861 - 1 162	808 - 1 008	941 - 1 004	941 - 1 004
Avantage Intérim Tours Nord	626 - 949	512 - 782 (écartée)	796 - 875	796 - 875
Avantage Intérim Amboise	478 - 734	348 - 518	478 - 539	478 - 518
Avantage Intérim Angers	256 - 411	237 - 357	343 - 384	343 - 357

Pour aboutir à la valorisation finale de la SARL LMCE, nous avons procédé selon la méthode de l'Actif net réévalué (ANR), en intégrant les valeurs de participations précédemment définies.

La démarche s'est articulée en trois étapes :

- Application des pourcentages de détention de LMCE aux fourchettes de valeurs retenues pour chaque filiale.
- Prise en compte de la valeur de l'activité de prestations de services réalisée par la holding au profit de ses filiales (valorisation de l'activité propre).
- Ajustement de la structure financière (Passage de la valeur d'entreprise à la valeur des fonds propres) consistant en l'ajout de la trésorerie et des créances financières, et en la déduction de l'endettement bancaire et des comptes courants d'associés.

		Fourchettes de valeurs (100% des titres)			Fourchettes de valeurs selon les pourcentages détenus par LMCE		
Filiales	% détenus	Min	Médiane	Max	Min	Med	Max
Avantage Interim Tours Nord	94%	796	836	875	749	786	823
Avantage Interim Sorigny	94%	2 385	2 468	2 551	2 242	2 320	2 398
Avantage Interim Poitiers	10%	941	972	1 004	94	97	100
Avantage Interim Angers	94%	343	350	384	322	329	361
Avantage Interim Amboise	90%	478	498	539	430	448	485
Total		4 943	5 124	5 353	3 837	3 980	4 167
Valeur d'entreprise LMCE (valeur de l'activité de prestations aux filiales)					137	143	151
Titres en valeurs réelles					3 837	3 980	4 167
Trésorerie					6	6	6
Avances accordées en comptes courants					217	217	217
Emprunts bancaires					-703	-703	-703
Comptes courants d'associés					-651	-651	-651
Valeur réelle de 100% des titres LMCE					2 843	2 992	3 187

La valeur brute des participations détenues par LMCE (Avantage Intérim Tours Nord, Sorigny, Poitiers, Angers et Amboise), pondérée par les taux de détention respectifs (majoritairement 94%, à l'exception d'Amboise à 90% et Poitiers à 10%), ressort dans une fourchette comprise entre 3 837 k€ et 4 167 k€.

À ce portefeuille s'ajoute la valeur de l'activité opérationnelle de la holding (prestations de services administratifs et de gestion), estimée entre 137 k€ et 151 k€.

Pour déterminer la valeur réelle des fonds propres (valeur des titres LMCE), nous avons ajusté la valeur des actifs des éléments financiers figurant au bilan arrêté :

- La trésorerie active (+ 6 k€).
- Les avances financières accordées en comptes courants aux filiales (+ 217 k€).
- L'endettement bancaire financier (- 703 k€).
- Les comptes courants d'associés, considérés ici comme une dette financière vis-à-vis des actionnaires (- 651 k€).

Au terme de nos travaux d'évaluation multicritère, et après prise en compte de l'endettement net, la valeur de 100% des titres de la société LMCE s'établit dans la fourchette suivante :

- Borne basse : 2 843 k€
- Borne haute : 3 187 k€

La valeur centrale est estimée à 2 992 k€ que nous pouvons arrondir à 3 000 k€.

Synthèse :

Les travaux d'évaluation menés selon une approche multicritère nous ont permis de cerner la valeur vénale des titres de la société LMCE. Cette valorisation résulte de l'agrégation des valeurs de ses participations (estimées par la combinaison des méthodes DCF, des multiples boursiers et de l'ANR), ajustée de la situation nette financière de la holding.

Il ressort de nos analyses que la valeur réelle de 100% des titres de la société LMCE s'établit dans une fourchette comprise entre 2 843 k€ (borne basse) et 3 187 k€ (borne haute).

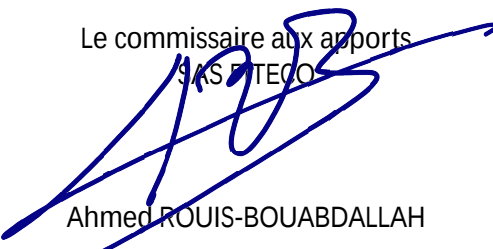
La valeur d'apport retenue dans le traité d'apport, fixée à 720 000 € pour 24 parts sociales s'inscrit à l'intérieur de la fourchette d'évaluation déterminée par nos soins.

3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur de l'apport retenue s'élevant à 720 000 € n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital de la société bénéficiaire de l'apport en nature.

Saint-Cyr-Sur-Loire, le 22 décembre 2025

Le commissaire aux apports
SAS FITECO



Ahmed ROUIS-BOUABDALLAH